

INTRODUCTION

Le 25 mars 2015, l'Agence Immobilière Sociale (AIS) Nord Luxembourg fêtait ses dix ans d'existence. Elle a organisé pour l'occasion une Conférence-Débat sur le thème « *Les AIS : solution de logement à prix abordable pour les plus démunis* ».

Nous avons été invité à débattre avec Mme Christine Mahy, Secrétaire générale du Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté (RWLP) et M. Nicolas Bernard, Professeur de droit à l'Université Saint-Louis.

Les débats étaient pilotés par M. Philippe Hermant, journaliste à la RTBF.

Les intervenants étaient invités à répondre successivement à une série de questions et à interagir à leur propos.

Nous reprenons ici nos réponses à ces questions, en y ajoutant parfois un développement que le « format » du débat ne permettait pas.

Ces réponses sont fondées sur une série d'analyses et d'études inspirées par le point de vue de l'éducation permanente : une enquête participative sur les Ais¹, leur histoire, leurs conditions de cohérence et de pertinence (2007) ; plusieurs enquêtes participatives, notamment sur les jeunes cartographiés comme « NEET » (Not in Employment, Education or Training)² et sur l'habitat permanent, en collaboration avec le RWLP³.

LES NORMES DE SALUBRITÉ, LE PEB, LES NORMES DE SÉCURITÉ ET RÉCEPTION DES POMPIERS POUR LA SÉCURITÉ INCENDIE, LE CONTRÔLE DE L'INSTALLATION DE CHAUFFAGE, ... TROP DE NORMES TUE-T-IL LE LOGEMENT CONVENTIONNÉ ?

D'abord, il faut constater l'hétérogénéité des normes citées ; si elles constituent globalement des régulations inspirées par un souci de protection, il ne s'agit ni d'office des mêmes domaines ni des mêmes destinataires : protéger la planète n'est pas d'office équivalent à protéger la sécurité matérielle d'un occupant ou sa santé.

Il reste qu'il est difficile de nier que ces normes protectionnelles peuvent s'additionner sur le même lieu et produire des effets paradoxaux.

Dans les recherches que nous avons pu mener, la question des normes est souvent présente, mais d'une façon qui peut être très contrastée.

- 1 J. Fastrès, « Polymorphisme, paradoxes et dilemmes – Les difficultés de la fidélité institutionnelle : le cas des Agences Immobilières Sociales », in *Intermag.be*, www.intermag.be/images/stories/pdf/ais.pdf
- 2 « Qu'ont à nous apprendre les « NEETs » ?, recherche menée pour l'OEJAJ, www.oejaj.cfwb.be/index.php?id=11412.
- 3 « Enquêtes auprès des personnes résidant dans les équipements à vocation touristique (Plan habitat permanent », recherche menée pour l'IWEPS, www.iweps.be/rapport-de-recherche-ndeg13.

Nous trouvons par exemple une situation où un résidant permanent est demandeur de quitter son équipement, mais se trouve quasi contraint par son AIS d'accepter une habitation de transit (qui va se révéler insalubre à cause de problèmes d'humidité), dans une logique de type « c'est à prendre ou à laisser, il y a peu d'occasions donc c'est ça ou rien ». Le « transit » va durer plusieurs années...

De nombreuses situations présentent un paysage inverse : le pouvoir local ne s'est pas opposé à des ajouts inventivement bricolés, puis un résidant a fait une demande officielle d'autorisation, une inspection est diligentée et elle constate des irrégularités ailleurs dans le parc, qui doivent être régularisées.

Nous trouvons donc des situations vécues relevant d'une protection insuffisante, d'une part, et, de l'autre, d'une contrainte contre-productive.

Sauf à considérer qu'il faut s'en remettre au hasard pour voir de quel côté le paradoxe va jouer, il faut réaffirmer un principe fondateur, comme l'a superbement affirmé Alain Touraine : « les droits sont au-dessus des lois ».

« Je préfère donc parler de l'Etat de *droits* plutôt que de l'Etat de *droit*, car ce n'est pas l'Etat qui décide par lui-même de se fonder sur le droit ; **ce sont des actions collectives qui imposent aux lois la défense de droits**. La distance entre les droits et les lois est si grande qu'il faut chercher à la réduire, mais on ne peut le faire qu'en reconnaissant la séparation – et souvent même l'opposition – entre les lois du système et les droits des acteurs. »⁴

C'est particulièrement vrai pour les droits considérés comme fondamentaux : tout se passe comme si, une fois qu'on les avait décrétés comme fondamentaux, on pouvait les bafouer ou les oublier au nom d'une *realpolitik* qui consacre la misère du monde (pensons au droit fondamental à un travail librement choisi ou librement accepté).

Ce n'est qu'en posant ce principe directeur qu'on peut sortir du relativisme rendu possible par la double face des normes (protection/contrainte contre-productive), en imposant aux lois de montrer comment, dans telle situation, le principe de protection concourt au respect du droit fondamental ou non.

Il s'agirait d'une voie certes étroite combinant l'égalité de traitement et la « non indifférence aux différences » que réclamait Pierre Bourdieu. Elle permettrait peut-être de trouver une solution au problème non d'un trop de normes mais au manque absolu de transversalité de celles-ci : le découpage bureaucratique imposant des normes isolées, pensées comme uniques, alors qu'elles finissent par se cumuler dans la réalité de la vie des gens...

On ne peut avoir une individualisation de la prise en compte qu'en posant que la prégnance des droits sur les lois impose des transactions permanentes...

Nous avons analysé dans cette logique comment un bourgmestre avait réussi à sortir d'une situation apparemment insoluble⁵ : une école primaire ne répondait pas aux normes de sécurité incendie ; les travaux sont hors de portée du pouvoir organisateur ; les parents tiennent à leur école...

Ce n'est qu'en faisant des transactions successives (on donne du temps au temps, on fait intervenir un tiers, on travaille sur les frontières, on priorise et on étale...) que la combinaison des droits et de la loi peut être trouvée.

4 A. Touraine, *La fin des sociétés*, Paris, Seuil, 2013, p. 233.

5 E. Servais, « Transaction sociale et recomposition institutionnelle », in InterMag.be, www.intermag.be/analyses-et-etudes/politique/160-transaction-sociale-et-recomposition-institutionnelle.

ÊTRE PROPRIÉTAIRE EST CERTES SOCIALEMENT UTILE VU LA DEMANDE CROISSANTE DE LOGEMENT MAIS EST-CE ENCORE FINANCIÈREMENT INTÉRESSANT ? PRÉCOMPTE IMMOBILIER, INVESTISSEMENTS DANS LA RÉNOVATION DU PARC POUR SE CONFORMER AUX NORMES, LES PROPRIÉTAIRES SONT-ILS EN VOIE DE PAUPÉRISATION ?

De fait, il n'est malheureusement pas infondé de penser que la question de la propriété est occupée à suivre la même voie que celle qui s'impose au monde du travail. Le binôme travailleurs avec emploi/travailleurs sans emploi n'est plus suffisamment pertinent aujourd'hui pour en rendre raison.

La proposition de Félix Guattari de distinguer les travailleurs garantis, les travailleurs non garantis (dont un certain nombre sont des travailleurs pauvres de surcroît), les travailleurs privés d'emploi peut, d'une part, être complétée désormais par la catégorie des travailleurs privés d'emplois et de protections garanties voire de protections tout court et, d'autre part, inspirer peut-être la lecture que l'on peut faire de la propriété.

Il me semble que Robert Castel allait dans cette voie lorsqu'il distinguait un axe de l'intégration (par le travail) distribué entre deux positions opposées et une série de positions intermédiaires (CDI correctement rémunéré, statuts précaires, temps partiels contraints, absence de travail et revenus de remplacement – ou pas) et un axe de l'insertion, distribué de même entre une position favorable caractérisée par l'existence de solidarités socio-familiales et une position défavorable caractérisée par l'isolement voire la stigmatisation.

Ce que nous avons proposé dans notre recherche sur les NEETs, c'est que les deux axes se co-produisent : une dégradation sur l'un provoque souvent une dégradation sur l'autre.

Les politiques sociales n'en tiennent absolument pas compte pour le moment. Si elles le faisaient, on devrait souvent considérer la recherche d'un logement comme une preuve d'activation par rapport à l'emploi... On est loin du compte !

En conclusion, on devrait peut-être aborder la question de la propriété aujourd'hui en incluant une distinction entre les propriétaires garantis, non garantis, précarisés ou dépossédés...

LA PRESSION URBANISTIQUE EST FORTE, LES TERRES ARABLES DIMINUENT D'ANNÉE EN ANNÉE, LES LOYERS PRIVÉS DEVIENNENT DIFFICILEMENT PAYABLES. DEVRONS-NOUS CHOISIR ENTRE SE LOGER ET L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE ? DU LOGEMENT OU DES SALADES ?

Sans qu'on puisse nous accuser de dramatiser, on peut malheureusement, dans cette question, oublier le futur et relativiser le « nous » : **certains** doivent **déjà** choisir.

Pour trop de nos concitoyens, les droits fondamentaux sont bafoués de manière cumulative et peu visible. Tout se passe en silence, quand on ne nous demande pas de ne pas démoraliser ceux qui œuvrent au redressement du pays...

Voici un témoignage reçu hier d'un de nos stagiaires en Insertion Socio-Professionnelle qui a suivi avec fruit notre formation longue en audiovisuel, qui a déjà décroché des contrats ponctuels, difficiles à combiner, cependant, avec son statut. Il dépend du CPAS, il est colocataire (et donc pénalisé par son souci d'économie⁶). Il a plus de 30 ans, il a cru à la vulgate de la mobilité par rapport à l'emploi (« il faut bouger, accroître son portefeuille d'expériences... »), jusqu'au moment où, après un déménagement, il n'a plus trouvé ; puis il s'est inscrit dans notre formation qualifiante et l'a menée à terme.

« Sans argent on sait pas payer de loyer et les factures ; à un moment, j'ai fait un choix, j'ai travaillé par priorités : 1 c'était le loyer j'ai pas à cacher, aujourd'hui, mes factures je les paye pas

6 « J'ai pu toucher la moitié d'un revenu d'intégration parce que, en fait, je suis colocataire, je vis en colocation donc avec 545 euros par mois j'avais juste de quoi payer mon loyer et un peu moins de 100 euros pour vivre. »

je ne suis pas du tout en possibilité de payer mes factures avec 75 euros qui me restent après avoir payé mon loyer pour tout 1 mois. Si je n'ai rien à côté je ne sais pas payer mes factures, donc je suis en retard : 6 mois Electrabel, 3 mois de l'eau et je suis avec mes colocataires donc eux payent leur part, je mets de côté et quand moi je sais payer la part pour les factures je paye, mais il y a du retard énorme... On est sous limiteur électrique alors que eux, à la base, ils n'ont pas ce problème-là ; y en a un aux études et l'autre travaille donc on est quand même sous limiteur électrique donc on peut dépenser 2500 watts, je pense de quoi mettre une télé, un frigo, c'est tout et si on veut faire un café, il faut retirer la prise du frigo et faire le café...

Ça fait à peu près 4 mois que c'est payé ces factures, ça fait 4 mois que ça traîne donc on n'a toujours pas notre électricité remise où j'avais 6 mois de retard...

Donc, il faut travailler par priorités : 1 loyer, 2 la nourriture, ça c'est mes priorités, je dois manger tous les jours. L'année où j'ai commencé à vendre [des biens, pour pouvoir vivre,] donc en 2012, je mangeais pas tous les jours donc, vraiment, c'est pas des blagues, il y a des jours où je ne mangeais pas...

Quand je dis que mes parents sont là pour moi, ils sont là pour moi dans la mesure du possible : ils vont jamais me laisser à la rue, mais ils ont aussi leur vie, ma maman est pensionnée et mon papa travaille et à un moment ils savent pas non plus assurer un loyer, une vie, car tant qu'on est à la maison ça va, mais à partir du moment où il y a un loyer, des factures, des activités à assurer ben ça ils savent pas le faire - donc un soutien moral, oui peut être matériel à petites doses, oui, mais à un moment il faut se débrouiller seul et **ce qui est important c'est le soutien moral de se sentir un peu normal en fait, de continuer**, parce que je pense à tous ces jeunes qui n'ont même pas ça, qui ont des problèmes avec leur famille, qui peuvent pas communiquer... »

Je vous passe les 3 mois où cette moitié de RIS n'a pas été versée parce que l'Assistante Sociale était débordée et le fait qu'on lui ait annoncé qu'il pouvait accéder à un emploi via la formule de l'article 60 ; il s'agissait d'un travail dans une association pour pratiquer le métier appris en formation.

On imagine sa joie, toutes les communications triomphales qui ont pu être faites... et puis l'annonce par le CPAS qu'ils s'étaient trompés, qu'il y avait eu une erreur de dossier, qu'il n'y avait rien... annonce effectuée **après** la première journée dans l'association où le travail était supposé s'effectuer ! C'est sans commentaire.

LES INCERTITUDES ET LES RISQUES LOCATIFS SONT IMPORTANTS POUR LES PROPRIÉTAIRES DE LOGEMENTS, LES AIS PEUVENT APPARAÎTRE COMME UNE SOLUTION INTÉRESSANTE MAIS LES RENDEMENTS SONT MOINDRES, QU'EST-CE QUI Pousse CES PROPRIÉTAIRES À CONVENTIONNER AVEC LES AIS ? FAUT-IL SE DÉSINTÉRESSER DE L'ARGENT ? EST-CE POUR SE DONNER BONNE CONSCIENCE ?

Là, la question doit être vigoureusement questionnée. J'espère que c'est un souci de provocation qui a conduit à cette formulation.

Il est absolument incroyable qu'on puisse encore imaginer que seul l'intérêt économique guide les réflexions et les actions.

Pierre Bourdieu a bien analysé cette tendance⁷. Il la situe au croisement de trois croyances qui ne résistent pas à l'examen (mais qui ont la vie dure) :

- l'erreur qui consiste à supposer que tous nos choix sont rationnels et guidés par un calcul rationnel explicite ;
- la pseudo-philosophie utilitariste qui conduit à penser que le calcul rationnel équivaut à un calcul relatif au seul intérêt économique ;
- l'économisme, qui pense que la réalité économique est le tout de la réalité.

⁷ P. Bourdieu, « Un acte désintéressé est-il possible ? », *Raisons pratiques, Sur la théorie de l'action*, Paris, Seuil, 1994.

Tout ça ne résiste pas longtemps à l'examen, mais le plus extraordinaire est que ces croyances entremêlées semblent continuer à inspirer bien des raisonnements officiels, voire à prétendre représenter la réalité de ceux dont l'existence constitue la négation visible de ces raisonnements, comme, précisément, les AIS !

L'étude participative que nous leur avons consacrée montre à l'inverse que ce qui est au principe de leur existence c'est un engagement associatif qui correspond à un refus de l'état des choses : des personnes ont décidé de lier leur sort pour tenter de faire cesser une intolérable situation d'inégalité : l'AIS de Namur, par exemple, à la fin des années 80, constate dans le contexte des travaux d'une commission quart-monde :

- un relatif échec du logement social (listes d'attentes très longues, incapacité à répondre à tous les besoins) ;
- les effets pervers de l'introduction de locataires à revenus moyens pour « équilibrer les comptes » des sociétés de logement : l'accès du public officiellement prioritaire devient malaisé ;
- la stigmatisation de ces personnes et leur concentration dans certains quartiers mal famés ;
- l'obligation pour les plus pauvres d'accepter des logements insalubres et délabrés.

La création libre d'une association qui refuse de se résigner à cet état des choses (à cette économie du malheur pour reprendre l'expression de Bourdieu) **se fait contre les résultats des politiques inspirées par l'économisme.**

Avons-nous la moindre raison d'imaginer que cette capacité à refuser l'état des choses, que cette capacité de trouver des solutions concrètes est réservée à quelques-uns, des héros, des saints, des virtuoses de la vertu ?

Certes, l'extension du réseau à des propriétaires que l'on va convaincre de « lier leur sort » à un projet type AIS ne va pas de soi, mais nous commettrions une erreur gravissime de cantonner ceux-ci à une vision utilitariste de l'existence ou de les suspecter d'une dérive morale (vouloir se donner bonne conscience). Il n'y a guère que chez ceux que Castel appelait les « désaffiliés par le haut » (ceux qui croient ne devoir leur réussite qu'à leurs qualités individuelles et se croient dès lors exemptés de toute contribution à la redistribution) que ce problème de blanchiment de la conscience peut peut-être se rencontrer.

LA DEMANDE DE LOGEMENT EXPLOSE, LES SURFACES PAR LOGEMENT DIMINUENT, LES PROJETS ALTERNATIFS ÉCLOSENT, ON VIT PARFOIS DANS DES CONTAINERS OU DES CARAVANES,... L'AVENIR DU LOGEMENT SOCIAL C'EST L'HABITAT PRÉCAIRE POUR LES PLUS DÉMUNIS ?

Ici, il faut résister à une vision instrumentale du logement (nombre de m², confort technique...).

Un des enseignements de notre enquête auprès des résidents permanents, c'est qu'il vaut mieux raisonner en termes d'habiter que d'habitat.

Le fait d'habiter peut être approché dans un premier temps par la manière dont chacun réalise un **composé de valeurs** ; on peut, à la suite de Jean Baudrillard, considérer que le « bien » logement implique quatre formes de valeurs :

- une valeur d'usage (la manière dont on peut utiliser le logement, l'abri qu'il constitue, le rapport à la nature qu'il permet, etc.) ;
- une valeur d'échange, exprimée par son prix ou son coût ;

- une valeur symbolique qui concerne l'attachement, l'investissement affectif dont le logement peut faire l'objet (un héritage, une réminiscence, une correspondance avec un style de vie familial...);
- et enfin une valeur-signe (l'image sociale que le logement produit pour son usager : ascension, régression, désaffiliation, relégation...).

L'habiter mobilise un cocktail de valeurs, donc, et des plus complexe à appréhender dans chacune de ses dimensions.

Ainsi de Corinne, qui a vécu dans une « caravane pourrie », mais en prise directe avec la nature, en réminiscence de sa vie d'enfant, à très faible coût. Relogée dans un appartement « nickel », avec tout le confort, elle va vivre une « descente aux enfers » : en termes de valeur d'usage, le confort intérieur ne fait pas le poids par rapport à la prise directe avec la nature qu'elle a connue ; quand elle regarde sa cour intérieure, elle se sent en prison...

En termes de valeur d'échange, elle a vite compris que son nouveau logement allait la priver de beaucoup de choses (la possibilité de fêter Noël par exemple), que c'était un luxe qui allait la précipiter dans la privation permanente ; en termes de valeur symbolique, elle vit son nouvel habitat comme un déracinement culturel...

Pour un regard distrait, sa situation s'est grandement améliorée ; pour elle-même, elle s'est fortement dégradée : enfermée, « serrée » dans son budget, coupée de ce qui fait sens en matière de lieu, elle est comme une plante arrachée de la terre.

Dans une enquête que nous avons réalisée avec le Délégué Général aux Droits de l'Enfant à propos des familles Roms qui étaient rentrées « volontairement » au « pays » après avoir séjourné à la Gare du Nord, le recours au même schème d'analyse a été utile.

Notre équipe⁸ a rencontré des personnes déplacées d'un « camp » de fortune, aux logements très délabrés, vers des containers tout neufs apparemment bien plus confortables ; ce déplacement est toutefois vécu dramatiquement : rupture scolaire pour les enfants, destruction d'un rapport avec l'environnement social qui permettait l'exercice de petits boulots et donc une vie meilleure...

Nous plaidons donc pour des politiques sociales capables d'une lecture complexe, singulière des situations et surtout participative : la détermination de l'extérieur des « améliorations » se révèle très souvent très contre-productive...

VU LE MANQUE DE MOYENS ET DE PRÉTENTION BUDGÉTAIRE DE LA RÉGION WALLONNE, ET VU LES CAPITAUX PRIVÉS DISPONIBLES, NOUS ORIENTONS-NOUS VERS UNE PRIVATISATION DE LA QUESTION DU LOGEMENT SOCIAL ?

Manque de moyens d'une part, disponibilité d'autre part : cette situation ne s'est pas produite toute seule, ni « naturellement » ; les deux éléments sont liés et reposent sur une asymétrie criante.

En bas de la société, la vision prévaut que rien ne marche sauf la contrainte : il faut activer ceux qui occupent cette position sociale, les contrôler, les « prendre par le collier », les socialiser, etc.

En haut de la société, rien ne marcherait sauf la liberté : il faut démanteler tous les obstacles à la « liberté d'entreprendre », c'est-à-dire toutes les régulations publiques, les mécanismes d'encadrement et de limitation des inégalités.

C'est tout de même curieux.

Il faut donc affirmer ici que les asymétries criantes en termes de contribution aux moyens publics ont été produites par des choix politiques.

8 enlignedirecte.be/reportagesdossiers/actus/droits-des-roms-en-serbie/

En matière de privatisations, le bilan n'est pas exceptionnel ; privatiser les services publics les plus rentables ne renforce pas d'office les moyens régulateurs nécessaires à la puissance publique. Collectiviser les pertes, non plus...

La conversion aux thèses du néo-libéralisme que l'on a observée partout en Europe, dans les années 80, n'est encore que trop timidement analysée quant à ses ressorts et à ses effets.

Elle est bien active dans les politiques de logement.

Pierre Bourdieu a par exemple démontré que, dans le cas de la France, la politique du logement avait été « un des premiers terrains d'affrontement entre les partisans d'une politique « sociale » (...) et les défenseurs d'un libéralisme plus ou moins radical » :

« D'un côté, ceux qui veulent étendre ou maintenir la définition en vigueur des « droits sociaux » - droit au travail, droit à la santé, droit au logement, droit à l'éducation, etc. -, **collectivement et publiquement reconnus et assumés** - à travers des formes diverses d'assurance, allocation chômage, aide au logement, allocations familiales, etc., - et évalués selon le principe « à chacun ses besoins » (dont l'expression paradigmatique est l'idée de « minimum vital »). De l'autre, ceux qui veulent redéfinir et réduire les interventions de « l'Etat-Providence », notamment par la mise en œuvre de mesures inspirées par le principe « à chacun selon ses mérites », et portant à proportionner l'aide accordée aux revenus monétaires ainsi institués en mesure ultime de la valeur sociale des agents. »⁹

Il faudra avoir le courage d'analyser qui veut quoi et comment on entend l'obtenir.

En matière de logement, par exemple, la question déterminante me paraît avoir été posée par Bourdieu : comment on va combiner l'aide à la pierre (l'investissement dans la construction, la rénovation, etc.) et l'aide à la personne (la prise en compte de sa situation singulière, au départ de la question de ses droits fondamentaux...) ? Peut-être pourrait-on écrire l'histoire des politiques sociales dans le domaine du logement à partir des choix aide à la pierre et/ou aide à la personne, et aide matérielle et/ou immatérielle...

SI LES POUVOIRS PUBLICS N'ONT PLUS LES MOYENS D'ASSUMER LA PRÉTENTION DE PERMETTRE UN LOGEMENT DÉCENT POUR TOUS, COMME PRÉVU DANS LA CONSTITUTION, POURQUOI LE PRIVÉ DEVRAIT L'ASSUMER ?

Je ne crois pas qu'on puisse poser le problème en ces termes.

D'abord le « privé », c'est déjà très souvent un lieu très soutenu par des aides publiques ; il n'y a pas une étanchéité si grande...

Ensuite, il convient de se rappeler que la domination aujourd'hui s'exerce par l'usage débridé de la catégorie de **l'inéluctable**¹⁰ : on n'aurait pas d'autre choix que de faire ce qui paraît s'imposer... au vu des choix qui ont déjà été faits (et sur lesquels on ne souhaite pas revenir?) ; le mieux serait encore d'y aller plus vite que nécessaire et d'anticiper le résultat de débats qui n'ont pas encore eu lieu ou sur lesquels il serait contre-productif de s'attarder...

L'action politique n'a que faire de la catégorie de l'inéluctable, me semble-t-il, elle en constitue la négation.

J'aimerais ajouter, en hommage à l'action sociale engagée, modeste, immédiate, qui saisit toute occasion, toute brèche, qui expérimente dans des environnements où les probabilités de réussir

9 P. Bourdieu, « Le marché de la maison », in *Les structures sociales de l'économie*, Paris, Seuil, 2000, p. 148.

10 L. Boltanski le démontre dans son ouvrage *Rendre la réalité inacceptable*, Paris, Démopolis, 2008.

paraissent minces, qu'elle constitue l'essence même de la modernité, un héritage fier des mouvements sociaux et des conquêtes qu'ils ont réussies en matière de solidarité et d'égalité.

Pierre Bourdieu l'exprimait durement à sa manière.

« Ce que le monde social a fait, le monde social [...] peut le défaire. Ce qui est sûr en tout cas, c'est que rien n'est moins innocent que le laisser-faire : s'il est vrai que la plupart des mécanismes économiques et sociaux qui sont au principe des souffrances les plus cruelles, notamment ceux qui règlent le marché du travail et le marché scolaire, ne sont pas faciles à enrayer ou à modifier, il reste que toute politique qui ne tire pas pleinement parti des possibilités, si réduites soient-elles, qui sont offertes à l'action, et que la science peut aider à découvrir, peut être coupable de non-assistance à personne en danger. »¹¹

Nous ne nous résignons pas et nous ne nous contentons pas de nous indigner ; j'espère que cet anniversaire nous encouragera à tenir sur la voie de la modernité, de la redistribution et des droits sociaux.



Pour citer cette analyse

Jean Blairon, « Agences immobilières sociales et politique du logement », *Intermag.be*, [en ligne], Analyses et études RTA asbl, avril 2015, URL : www.intermag.be/508.

11 P. Bourdieu (dir.), *La Misère du monde*, Paris, Seuil, 1993, p. 944.